n°3/2016
18 février 2016

Syndicat national des personnels CCRF FORCE OUVRIÈRE
46, rue des Petites Écuries 75010 PARIS
Tél. : 01.42.46.94.42 email : fo@dgccrf.finances.gouv.fr
http://www.ccrf-force-ouvriere.fr

INFORMATIONS CCRF

Déclaration liminaire CCRF-FO

au CT « Personnels et Missions » du 18 février 2016

Madame la Présidente,

L'ordre du jour de ce premier Comité Technique Directionnel de l'année 2016 aurait pu revêtir une importance toute particulière, avec le consensus interministériel pour l'application « dans les délais les plus brefs » de l'ensemble des préconisations du rapport d'audit IGF/IGA sur la DGCCRF.

Le 18 janvier dernier, Le Ministre Emmanuel Macron a affirmé qu'il n'existait aucune ambiguïté sur les arbitrages qui seraient éventuellement encore attendus et que toutes les mesures du rapport étaient retenues et seraient intégralement mises en œuvre progressivement avant la fin du 1er semestre 2016, certaines avant la fin du 1er trimestre.

Or, force est de constater qu'un mois plus tard rien n'a apparemment bougé.

Comme nous vous l'avons fait remarquer dans un récent message du 8 février dernier, contrairement aux engagements pris par le Ministre lors de la réunion du 18 janvier, les organisations syndicales de la DGCCRF n'ont en rien été tenues informées de l'évolution du processus de mise en place du nouveau plan d'actions.

Ce dernier, que vous avez très brièvement présenté lors de cette même réunion, ne nous avait d'ailleurs toujours pas été communiqué hier soir à l'heure de fermeture des bureaux … et pour cause !

En effet, les préconisations de la mission IGF/IGA n'ont pas manqué de soulever les plus grandes réticences, pour ne pas dire oppositions, tant de la part des DDI que des Préfets. FO CCRF ne s'était pas trompé en attirant tout particulièrement l'attention du Ministre sur ce point, le 18 janvier.

Nous pensions que vous aviez fait des confettis de ce document, avant d'apprendre qu'il avait été communiqué en début de soirée à nos syndicats !

Comme FO le dénonce depuis le départ, le choix politique de la déconcentration et de l'interministérialité place ipso facto les ministres et ministères dans l'impossibilité de porter leurs politiques publiques au niveau local ! Nous en avons encore la preuve flagrante avec le dossier DGCCRF !

Pour FO CCRF, les préconisations de la mission, malgré quelques avancées, ne sont en tout état de cause pas de nature à régler efficacement et durablement le problème de la DGCCRF, à dissiper le malaise des agents et à soulager leur souffrance au travail, tant elles s'inscrivent dans la lignée du processus destructeur de la RéATE, dénoncé par le syndicat FORCE OUVRIÈRE.

Elles sont, en effet, fixées à iso structures alors même que la sortie des DDI, assortie de la garantie d'une gestion des missions, des moyens et des personnels par la seule DGCCRF, est la seule solution de bon sens et réellement efficace pour retrouver une cohérence dans la chaîne de commandement.

Ce qui est proposé n'est finalement qu'un "Plan B", dans la suite du plan d'actions issu du CIMAP de juillet 2013, qui s'est révélé inopérant !

Pire, les expérimentations d'interdépartementalité ne feront que donner un coup d'accélérateur à la machine à casser la DGCCRF : l'interdépartementalité dans le contexte de l'interministérialité en DDI conduira inexorablement à la dégradation des conditions de travail (mobilités fonctionnelles et géographiques, temps de déplacement accru, …) puis à la disparition d'implantations départementales.

Les mesures de bon sens, correspondant aux attentes des agents, doivent être une étape dans le processus de reconstruction d'une DGCCRF unifiée et renforcée en effectifs, tel que revendiqué et défendu par FO CCRF.

Elles doivent être appliquées d'urgence et dans le respect du dialogue social.

Il n'est pas tolérable que le lobby des Préfets vienne en entraver la mise en œuvre, en dépit de l'arbitrage du Ministre de l'Intérieur.

Votre attitude passive n'est guère plus tolérable. Elle suscite la plus grande incompréhension !

En fidèle adepte de la sagesse orientale, vous avez fait vôtre la maxime des trois petits singes. Vous la déclinez invariablement dans le cadre de notre CT directionnel sous l'air de "Tout va très bien Madame la Marquise !"

Votre silence face aux exactions de la FDSEA qui ont affecté nos collègues en DDCSPP en dit d'ailleurs long sur votre volonté et votre capacité à défendre vos agents et les missions de service public dont vous avez la charge.

FO CCRF exige que les mesures d'urgence soient prises :

è Ainsi, le retour à des structures dénommées « concurrence consommation et répression des fraudes » tant au niveau régional que départemental est une urgence absolue.

FO CCRF exige l'application sans délai de cette mesure. Tout atermoiement en la matière serait une faute stratégique grave.

è Placer chaque agent CCRF sous l'autorité hiérarchique d'un Inspecteur Principal est également une mesure d'urgence. Elle doit nécessairement impliquer notamment :

- de mettre un terme, sans délai, aux emplois d'Inspecteur Expert (I.E.) encadrant (puis la transformation de l'emploi fonctionnel d'I.E. en grade de débouché)
- et le retour immédiat des agents actuellement affectés à des fonctions support dans les Directions interministérielles sur les missions CCRF.

FO CCRF rappelle, en outre, la nécessité d'une doctrine d'emploi des cadres.

è Pour FO CCRF la revitalisation des réseaux nationaux d'expertise doit correspondre à une restructuration des réseaux, liée à la mise en place de référents techniques, placés en région ou en département, sur le modèle des ITR (Inspecteurs Techniques Régionaux) ou des ITI (Inspecteurs Techniques Interrégionaux), dans le cadre de mutualisation de compétences dites « rares ».

FO CCRF exige sur ce point qu'une réflexion approfondie soit conduite, dès que possible, dans le cadre du Comité Technique Directionnel « Personnels et Missions».

è Le développement de l'activité « pratiques anticoncurrentielles » (recherche d'indices et marchés publics) au niveau départemental est une impérieuse nécessité.

A cet effet, FO CCRF revendique un redéploiement et abondement en effectifs

è La revue des indicateurs de performance préconisée par la mission devra très rapidement passer par une diminution significative de leur nombre, comme le revendique FO CCRF depuis des années, pour mettre fin à des pratiques de pilotage chronophages et à la course aux buchettes, au détriment de la qualité des contrôles.

è Le rééquilibrage des effectifs au profit du niveau départemental ne suffira pas à combler les sous-effectifs, tant la mise en œuvre de la RGPP puis de la MAP ont dépouillé la DGCCRF d'une grande partie de son personnel et de ses compétences.

Le véritable problème n'est pas dans la taille critique de certaines unités, mais dans le niveau global des effectifs DGCCRF, situé largement en-dessous de la ligne de flottaison !

Il est de la responsabilité du Ministre d'assurer l'adéquation entre les missions et les moyens des agents dont il a la charge.

FO CCRF revendique un plan pluriannuel de recrutement permettant de fixer, à terme, un effectif cible de 12 agents pour les plus petits départements, relié à un plan de qualification permettant le déblocage des carrières.

Par ailleurs, le débat sur la réorganisation de la DGCCRF ne peut pas être déconnecté de l'impact de la réforme territoriale.

Sur ce point, FO CCRF dénonce une mise en œuvre aggravant encore les risques psychosociaux et revendique :

è Une gestion souple des sureffectifs :

Les agents impactés par la réforme territoriale doivent être affectés à leur demande dans l'unité CCRF de leur résidence (DDI pour l'heure…), si nécessaire en sureffectif.

En outre, il doit impérativement être mis fin à l'application de la règle non écrite des deux ans sur la résidence d'affectation, compte tenu de la situation exceptionnelle induite par la réforme.

è Une solution harmonisée pour la prise en charge des déplacements sur les grandes régions fusionnées (problématique des nuitées et des déplacements SNCF) :

Aucune réflexion approfondie n'a eu lieu avant le 1er janvier 2016 sur le thème primordial des déplacements dans les régions fusionnées, ni au niveau national, ni au niveau régional entre les DDI et les DIRECCTE.

Le problème des nouvelles contraintes de déplacement aurait du être formalisé et réglé dans le respect du dialogue social bien en amont de la mise en place effective des grandes régions.

Pour les agents, peu importe qui prend en charge les remboursements. Ils demandent simplement à ne pas être soumis au stress supplémentaire de journées à rallonge avec risque routier important.

FO CCRF exige une solution concertée et harmonisée au plan national.

è Un renforcement des prestations d'action sociale :

- Bénéfice de l'aide ALPAF à la première installation étendu aux agents mutés dans le cadre de la réorganisation territoriale.
- Majoration des prestations ALPAF d'accès à la propriété pour ces mêmes agents.

En outre, FO CCRF vous rappelle sa demande de voir impérativement ajouter à l'ordre du jour le sujet de la Mission inter-inspections d'évaluation des politiques publiques de contrôle des transports routiers.

Votre silence quant à la mise en place de cette mission, susceptible d'impacter encore les agents CCRF, nous a, pour le moins, laissés perplexes …

Concernant le bilan social et le bilan de formation 2014, qui sont à l'ordre du jour, nous tenons à saluer la qualité des documents, qui sont particulièrement complets et détaillés.

LE SERVICE PUBLIC, C'EST LA RÉPUBLIQUE !
FORCE OUVRIERE
www.force-ouvriere.fr
FO la force syndicale
FO CCRF

Ils nous apportent des éléments très intéressants quant aux dysfonctionnements des structures issues de la RéATE, notamment :

è Sur le bilan social :

- Un nombre important d'emplois DATE (direction de l'administration territoriale de l'Etat) : 70… et dire que nous manquons cruellement de cadres CCRF !
- Un problème d'identification des accidents du travail pour les agents en DDI (le bilan mentionne « Cependant, les données présentées ci-dessous essaient de reprendre les accidents de l'ensemble des agents de statut CCRF … » !) … Il est vrai que la reconnaissance de l'imputabilité au service relève des DDI, ce qui ne facilite pas la remontée des informations … et encore moins la reconnaissance de l'imputabilité !!!
- En matière de RPS, il apparaît que 7,6% (110 agents) des agents en DDI et 3,7% (39 agents) des agents en DIRECCTE ont exprimé auprès du médecin de prévention des situations de souffrance, de violence ou de harcèlement au travail. La situation est, à l'évidence, encore plus grave puisque tous les agents ne se sont pas exprimés, notamment ceux qui n'ont pas de médecin de prévention ! Nous pouvons évidemment remarquer que les RPS sont statistiquement deux fois plus élevés en DDI qu'en DIRECCTE...
- Les crédits consommés par l'instance informelle du CHSCTM ont été faibles dans la mesure où les DDI et les DIRECCTE n'ont pas été informées de l'existence de cette ligne budgétaire ! Un dysfonctionnement de plus … on ne les compte plus

Par ailleurs, nous notons que :

- Les accidents de trajet représentent 41% des accidents … le pire est donc à craindre en cas d'inter départementalité !
- A l'évidence, de nombreux agents de terrain ne bénéficient pas d'une surveillance médicale, alors même qu'ils sont notamment soumis à des risques routiers et à des RPS … Le bilan ne le mentionne pas, mais la difficulté de recrutement des médecins de prévention aboutit à une couverture de la surveillance médicale très insuffisante.

è Sur le bilan formation :

- Les stagiaires notent que le stage pratique réalisé en DIRECCTE (une seule semaine) est beaucoup trop court et certains stagiaires remarquent que la mission « régulation concurrentielle des marchés » n'est pas suffisamment développée en stage théorique. Ce que FO CCRF dénonce est donc parfaitement avéré : la mission « concurrence » est totalement déconnectée des autres missions et le « réflexe concurrence » est désormais totalement perdu !

Concernant le stage pratique, quelques stagiaires déplorent un manque d'implication de certains cadres et regrettent l'interdiction qui leur a été faite d'accompagner leurs collègues, d'autres ne sont pas autorisés à manipuler SORA … on se demande effectivement quelle est l'utilité d'un stage pratique dans de telles conditions … Notre chaîne de commandement est décidément problématique !

Enfin, Madame la Présidente, concernant les suppléants à cette instance, nous souhaitons vous rappeler, qu'au niveau de notre Ministère, il est acquis que ces derniers peuvent être désignés comme experts sans que cela pose problème. Cette règle est d'ailleurs appliquée depuis près de 10 ans par le Secrétaire Général des Ministères de l'Economie et des Finances. Pourquoi n'en est-il pas de même dans votre direction ?

FO CCRF vous remercie de votre attention.

NOUS TOUS FO! LE SERVICE PUBLIC, C'EST LA RÉPUBLIQUE !
FORCE OUVRIERE www.force-ouvriere.fr FO la force syndicale
FO CCRF